

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Date de la séance : 7 novembre 2022

Date d'affichage : 10 novembre 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt et un octobre deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaients présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Thierry HOUSER, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Malika HAKKAR BOUKARINE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Michael HOUSER

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 septembre 2022.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit la suppression des points suivants :

- Renouvellement du contrat accompagnateur transports scolaires
- Convention d'accompagnement périscolaire pour un enfant du village

1° PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Notre commune fait partie des entités publiques gérées par des normes comptables qui permettent le suivi budgétaire et comptable. Jusqu'alors nous utilisons la norme M14 pour nos budgets communaux (sauf pour le budget assainissement). A compter du 1^{er} janvier 2023, le centre de gestion comptable de Morteau nous demande d'adopter la norme comptable M57 qui se traduira par un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires assouplies.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'adoption de la norme M57 pour les budgets général et bois, et conserve la norme M49 pour le budget assainissement.

2° DECISIONS MODIFICATIVES

Budget général

M. le Maire soumet la décision modificative N° 3 sur le Budget général Fonctionnement et Investissement pour régler les factures de fin d'année pour un montant de 21 886€ soit :

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D011 615231	Voirie	18 000€
Diminution sur crédits ouverts	Chapitre D023	Virement sect invest	18 000€
	Chapitre D20 202	Frais études	5 000€
	Chapitre D21 21318	Bâtiments publics	3 900€
	Chapitre D21 2151	Voirie	7 000€
	Chapitre D21 21534	Réseaux élec	2 100€
	Chapitre R021	Virement sect fonct	18 000€
Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D011 60612	Energie /électricité	3 886€
Diminution sur crédits ouverts	Chapitre R74	Dotations	3 886€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 3 au Budget général Fonctionnement et Investissement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Budget bois

M. le Maire soumet la décision modificative N° 2 sur le Budget bois Fonctionnement pour régler les factures de fin d'année pour un montant de 2 000€ soit :

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D011 611	Contrats prestations services	2 000€
	Chapitre R70 7022	Coupes de bois	2 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 2 au Budget bois Fonctionnement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° DEPOT D'ORDURES SAUVAGES

Les agents communaux ont retrouvé, à plusieurs reprises, des sacs poubelles contenant des ordures ménagères dans les containers du cimetière et de la salle socioculturelle, et d'autres sacs sont retrouvés dans les bois ou le long de la route. Ces incivilités connaissent une recrudescence et engendrent désagrément et travail supplémentaire pour nos agents qui ont autre chose à faire que d'ouvrir et trier les sacs pour trouver un indice sur leur propriétaire...

Mr le Maire a déposé plainte contre les contrevenants, et a décidé de mettre en œuvre une amende administrative pour sanctionner ces dépôts sauvages afin de garantir la salubrité publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Mr le Maire de fixer l'amende à 135€, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

4° REVISION DES TARIFS DE LOCATION SALLE / GITE

Etant donnée l'augmentation du prix de l'énergie (granulés, électricité...), et après réunion de la commission « gestion des salles communales », une augmentation des tarifs de location de la salle socioculturelle et du gîte de groupe est proposée :

<i>SALLE SOCIOCULTURELLE</i>		Tarifs de location	Nouveau tarif
Grand week-end: du vendredi après-midi au lundi matin	sans cuisine	380 €	500 €
	avec cuisine	430 €	550 €
Petit week-end: du samedi après-midi au lundi matin	sans cuisine	300 €	420 €
	avec cuisine	350 €	470 €
Journée ou soirée-nuit	sans cuisine	230 €	350 €
	avec cuisine	280 €	400 €
Demi -journée	sans cuisine	150 €	200 €
	avec cuisine	200 €	250 €
Associations des Fontenelles	sans cuisine	Gratuit 1 fois /an puis 1/2 tarif	
	avec cuisine	Gratuit 1 fois /an puis 1/2 tarif	
Tarif du ménage et du nettoyage de la vaisselle si l'état de propreté est non conforme lors de l'état des lieux		50 €/h	

<i>GÎTE DE GROUPE</i>	Tarif	Nouveau tarif
1 nuit	425 €	450 €
2 nuits	800 €	850 €
3 nuits	1 150 €	1 225 €
4 nuits	1 500 €	1 600 €
5 nuits	1 750 €	1 875 €
6 nuits	2 000 €	2 150 €

Les règlements intérieurs seront également modifiés pour faire état du fait que toute nuisance sonore sera suivie d'un dépôt de plainte...

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide cette augmentation qui sera applicable au 1^{er} janvier 2023, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

5°RENOUVELLEMENT CONTRAT ACCOMPAGNATEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de l'accompagnement des transports scolaires pour les enfants des Fontenelles scolarisés au groupe scolaire de Bonnétage, le règlement demande que la commune assure l'accompagnement de ces enfants pendant le transport.

De ce fait, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mr Patrick MOREL pour une durée déterminée soit du 24 octobre 2022 au 31 août 2023 avec un horaire de 7.5/35ème et le traitement correspond à l'indice brut 382 plus les frais de déplacement.
- D'autoriser Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6°CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE POUR UN ENFANT DU VILLAGE

L'enfant Marius PAILLOT-VOLPI, 4 ans, est un petit habitant de notre village qui est scolarisé à l'école de Bonnétage et qui présente quelques troubles du comportement. Il est inscrit au périscolaire de Bonnétage, et nécessite plusieurs personnes pour l'encadrer selon Mme Le Maire de ce village qui souhaite que notre commune paie les frais afférents à ce recrutement de personnel.

Afin de trouver des solutions pérennes pour cet enfant, et de prendre une décision quant au paiement de ces frais, Mr le Maire a invité la maman de Marius, Mme Solène Volpi à prendre part à la réunion de conseil municipal.

Après plusieurs explications données par une juriste, présente également à cette réunion, il s'avère que les personnes recrutées pour s'occuper exclusivement de Marius doivent être qualifiées (ce qui n'est pas le cas actuellement) ce qui permettrait à la commune de Bonnéage de percevoir des aides.

Mme Volpi a ouvert un dossier auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) pour son fils. Il revient à la commune propriétaire du périscolaire, en corrélation avec la maman, de contacter la MDPH afin de pouvoir embaucher une personne qualifiée répondant aux difficultés de Marius. Ces explications étant données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, reste sur la décision de ne pas cautionner les recrutements effectués par la commune de Bonnéage, et par conséquent de ne pas répondre favorablement, pour l'instant, au paiement des frais de périscolaire demandés par le biais d'une convention.

Mr le maire proposera une réunion avec la commune de Bonnéage pour faire part de ses décisions.

7°DIVERS

Forêt

Une visite en forêt est être programmée le samedi 19 novembre avec Mr Pascal Vuillemin, ancien garde ONF, et Mr Hervé Fuster, notre nouveau garde ONF référent.

Déneigement

Aurélien François, qui assure le déneigement, a revu ses tarifs et augmente le prix de son tour à 462€ TTC, soit une hausse de 22€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette augmentation et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Remplacement déneigement

C'est Aurélien François qui remplacera notre agent Régis Sergent (suite à sa suspension de permis de conduire) pour le déneigement de nuit des parkings et places communales. Les employés communaux continueront le déneigement à leur prise de service à 7h.

STEP

Nous devons lancer un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvres pour les futurs travaux de la station d'épuration. A leur demande, les agents qualifiés de la communauté de communes du plateau de Maïche souhaitent assister à l'ouverture des plis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de leur accorder une voix consultative et de les ajouter à la commission appels d'offres pour ces travaux.

Demandes de terrain

Mr et Mme Legrand Jérôme souhaitent acquérir 5 ares en prolongement de leur parcelle du 22 rue des fresses.

Mme Aline Chopard demande d'échanger 1ha de terrain communal contre 1ha de sa propriété.

Une réponse sera faite à ces deux pétitionnaires pour leur indiquer de faire border les terrains concernés par un géomètre afin de finaliser leur demande.

Repas des anciens

Il aura lieu le 10 décembre à la salle la Campagne

Illuminations de Noël

Elles seront installées comme chaque année, mais une réflexion est en cours afin de réduire leur durée d'éclairage la nuit...

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Passage à la nomenclature M57
2. Décisions modificatives budget général
3. Décisions modificatives, budget bois
4. Dépôt d'ordures sauvages
5. Révision des tarifs de location salle / gîte
6. Renouvellement contrat accompagnateur des transports scolaires
7. Convention d'accompagnement périscolaire
8. Hausse du prix du déneigement
9. Voix consultative aux membres de la CCPM

La séance est levée à 00h00

Fait en séance les jours, mois et an susdits